



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 7 / 0 2 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 9 / 0 2 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : F.974.12.P.00487

1 Intitulé du projet

Aménagement des terrains Gol Baquet - Secteur Collège - Commune de Saint - Louis

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SEMADER Filiale CDC Habitat

Raison sociale

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT D

N° SIRET

3 3 2 8 2 4 2 4 2 0 0 2 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Société anonyme d'économie mixte à conse

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

SERY

Prénom(s)

Anne

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6a Infrastructures routières 39 b). Travaux, constructions et opérations d'aménagement. 47 b). Premiers boisements et déboisements	Création de voiries sur environ 500ml (prolongement Avenue Pasteur notamment) La surface de plancher créée dans le cadre du projet est de 15829 m ² Le projet engendrera un déboisement de l'ordre de 0,45 hectare de formations boisées secondaires et 2,1 ha de savane arbustive

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération « Gol Baquet – Secteur Collège » s'inscrit dans le prolongement du Protocole des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (NPNRU), engagé par la Commune de Saint-Louis sur le quartier du Gol.

Quartier en frange de l'espace urbain, en friche jusqu'à ce jour mais très emprunté par les collégiens comme accès piéton vers le collège, il doit devenir un quartier alliant qualité de vie pour les nouveaux habitants et lieu d'articulation entre un équipement très fréquenté (le collège) et des quartiers résidentiels pavillonnaires et sociaux. Il n'est pas prévu de développer une démarche de type écoquartier mais les principes d'aménagement devront proposer des espaces de vie pensés pour les habitants, répondant à leurs besoins (aire de jeux, espaces de convivialité, parcours de santé...), végétalisés pour limiter les îlots de chaleur et mettre en avant des modes de construire peu coûteux et faible en consommation d'énergie. La programmation prévisionnelle comprend la réalisation de 154 logements répartis sur 5 îlots et 8 parcelles. Les îlots 1, 2, 3, 5 proposent des logements collectifs, l'îlot 4 propose des maisons individuelles en bande.

L'un des bâtiments de l'îlot 5 situé en façade du mail pourra accueillir au RDC des commerces et petit équipement de quartier. Des espaces et équipements publics sont prévus (voiries, mail piéton, place du collège, placettes, parvis et parking du collège), ainsi que la viabilisation de la zone (réseaux électriques, telecom, EP, EU et AEP)

4.2 Objectifs du projet

Le prolongement de la rue Pasteur, comme colonne vertébrale du quartier, vise à améliorer la desserte du collège afin de sécuriser les trajets des collégiens scolarisés dans cet établissement. Outre l'intervention technique, l'objectif est d'améliorer la qualité de l'établissement afin qu'il devienne un pilier de l'attractivité du quartier.

Le projet d'aménagement a pour ambition de :

1. Améliorer l'accessibilité du collège par la réalisation d'une voie de désenclavement pour le collège (prolongement de la rue Pasteur), la réalisation de cheminement sécurisé pour les piétons et les cycles, le réaménagement de la rue de Paris pour une meilleure gestion des bus scolaires.
2. Apporter une nouvelle offre en logement sur le quartier (social/intermédiaire/libre), aussi bien dans sa typologie que dans sa forme urbaine. Le périmètre d'étude vise également à : définir les éléments techniques nécessaires à la viabilisation des nouveaux îlots de logements, s'assurer de la capacité des réseaux existants, réaliser un diagnostic complet du quartier (urbain, réglementaire, fonctionnel, de circulation/accessibilité, environnemental...), repenser la trame urbaine.

Le temple existant au centre du périmètre est conservé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il est prévu comme postes principaux :

- TRAVAUX PREPARATOIRES : Nettoyage et débroussaillage
- TERRASSEMENTS / DEMOLITION : Déblais/remblais, rabotage, démolition maçonnerie, bordures, trottoirs et ouvrages béton
- CHAUSSEES - TROTTOIRS : Remblai, revêtement, bordure et signalisation
- EAUX PLUVIALES : terrassement, pose de canalisation, entonnement
- MACONNERIE / SERRURERIE / MOBILIER / JEUX : muret moellon, mobilier, clôture
- EAUX USEES : pose de canalisations, d'un porte de relevage et raccordement
- EAU POTABLE / INCENDIE : pose de canalisations et raccordement, pose d'un poteau incendie
- TELECOMMUNICATIONS : pose de réseau, branchement, raccordement
- HTA / BT
- ECLAIRAGE : Pose de 61 candélabres
- PLANTATIONS : Travaux préparatoires, travaux de préparation du sol, travaux de plantation et travaux d'entretien

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'opération « Gol Baquet – Secteur Collège » s'inscrit dans le prolongement du Protocole des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (NPNRU), engagé par la Commune de Saint-Louis sur le quartier du Gol.

La rue de Paris sera requalifiée : la voie double sens sera prévue essentiellement pour les transports scolaires et les modes doux.

L'axe structurant du projet sera la continuité de la nouvelle Avenue Pasteur, une voie double sens de 6m de large bordée de stationnements en alternance avec des espaces plantés.

La ruelle du temple, nouvelle voie de desserte résidentielle, pensée pour desservir les parcelles et le lot 4, présentera une chaussée à sens unique afin de n'y encourager que les riverains.

Le temple sera protégé dans son écrin de verdure avec une noue plantée à l'est et au sud, et une coulée verte agrémentée de bassins de rétention et d'infiltration à l'ouest.

L'espace piéton principal se composera du nouveau mail-parvis du Collège, d'une placette du Temple et d'une belle place du Collège offrant divers espaces dédiés aux collégiens, comme un emmarchement et des murets leur permettant de s'asseoir, un espace couvert et une zone de desserte des bus scolaire, un plateau piéton sécurisera cet espace qui répondra à un nivellement étudié pour permettre un parcours PMR.

Un espace sera dédié aux plus petits, qui permettra la connexion avec le quartier Kerkennah au nord de l'opération. La coulée verte du Mail sera bordée d'un cheminement piéton de 2m de large permettant aux résidents d'accéder au square de jeux situé au nord du projet, et offrant une connexion avec les quartiers environnants.

Au sud est du projet, les piétons pourront retrouver la Rue de Paris via une cheminement de 2,5m dédié longeant la noue puis la coulée verte.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0).

Dérogation espèce protégée "caméléon" / Eventuelle dérogation classique

La consultation de l'ONF est à prévoir afin d'éclaircir la nécessité ou non d'une dérogation à l'interdiction de défricher. Cette demande semble néanmoins peu probable.

Un permis d'aménager sera également nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du périmètre aménagé Création de voirie (avenue Pasteur, ruelle du temple, rue Manakara) Nombre de logements envisagés	4,9 ha 500 ml environ 154 logements

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " E Lat. : ° , " S

Point de d'arrivée : Long. : ° , " E Lat. : ° , " S

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le périmètre est majoritairement implanté sur un zonage AU (A Urbaniser) du PLU de Saint-Louis. Seule la bordure Ouest est classée en zone (Urbanisé) du PLU.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Louis
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'études intercepte ponctuellement sur sa moitié sud le périmètre de protection associé au temple du Gol, monument inscrit sur la liste des monuments historiques depuis le 29/03/1996. A noter que le périmètre se situe également à 825m à l'Ouest du Domaine de Maison Rouge, monument classé.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Louis dispose d'un plan de prévention multirisques inondation et mouvements de terrain. Le périmètre d'étude est ponctuellement concerné par les zones R1 (inconstructibles) et B2U (constructibles sous condition).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 22 décembre 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante à l'aplomb de la masse d'eau souterraine FRLG108. Cette masse d'eau est classée en ZRE selon l'arrêté n° 2019-132/SG/DRECV.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proximité forages AEP puits du Gol A,B et C : projet majoritairement situé dans PPR associé objet de l'arrêté n° 2023-2069/SG/SCOPP/BCPE relatif au prélèvement d'eau dans le milieu naturel à partir du Puits A, du Puits B et du Puits C situés Plaine du Gol sur la commune de Saint-Louis Cf pages 14-15 et 48-49 de l'annexe volontaire 2 "Notice environnementale"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération sera raccordée au réseau de distribution d'eau potable de la commune de Saint Louis.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TERRASSEMENT / DEMOLITION : Évacuation des excédents terres végétales : 3361 m3. Excédentaire en déblais : 80% des déblais seront évacués (14 991 m3) et 20 % seront utilisés en remblais (3747). L'attention est attirée sur le rapport d'étude géotechnique (investigation + G1 + G2) qui fait état d'une quantité importante de remblais incompatible à une assise des fondations du projet. Pas d'apports extérieurs en terre végétale (réutilisation TV en place)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de remblais pour chaussée 4581 m3 Apport 1712 m3 de terre végétale + compost. Enrobés, béton pour constitution des voiries, trottoirs, stationnements
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sable, terre, béton, matériaux de gros oeuvre, enrochement, etc.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par la nature du site, le projet ne peut pas se raccorder au réseau EU existant à proximité du périmètre d'aménagement. Un poste de relevage sera installé au sud du projet pour relever les eaux usées vers le réseau existant sous la rue des Albizias. L'opération sera raccordée au réseau de distribution d'eau potable de la commune de Saint Louis. Le schéma de fonctionnement et le dimensionnement du réseau AEP et EU ont été étudiés pour assurer la viabilisation de la zone à aménager.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les habitats en présence sont caractérisés par un enjeu faible à négligeable. La flore, espèces indigènes commune, est caractérisé par un enjeu faible. Conserver autant que possible les fourrés et boisements secondaires. La faune est caractérisé par un enjeux faible à modéré. Pas de travaux de nuit et pas de perturbation du couloir aérien et corridors écologique potentiel. Une réflexion doit être menée en amont du futur projet quant aux éclairages, Défrichement à faire hors saison de reproduction entre début mai et fin juillet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre est majoritairement sur un zonage AU (A Urbaniser) du PLU de Saint-Louis. Seule la bordure Ouest est classée en zone U (Urbanisé) du PLU. La zone est aujourd'hui majoritairement en friche. Les espaces d'écoulement pluviaux privilégiés (thalwegs) seront aménagés en promenade végétalisées intégrant des espaces de temporisation des eaux
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est situé à proximité d'aucune ICPE recensée sur la base de données géorisques (consultée en Février 2024). En revanche plusieurs ICPE sont recensés autour de la sucrerie du Gol, environ 725 mètres en aval du site : centrale thermique d'Albioma, Distillerie Rivière du Mât, garages, centre de VHU.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'analyse de la cartographie de l'aléa montre que le périmètre d'étude est concerné par un risque inondation fort au droit de deux zones d'écoulement privilégié des eaux, également concernées par un risque mouvement de terrain faible à modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase Chantier et Exploitation. La création de la nouvelle avenue Pasteur engendrera un trafic routier nouveau sur le site
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la nouvelle avenue Pasteur engendrera un trafic routier nouveau sur le site, source d'émissions acoustiques
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Proche d'un établissement scolaire (collège).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au cours des travaux, vibrations causés par les engins mais impact limité à la durée du chantier. Des mesures seront prises afin de limiter l'impact sur les riverains.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage des espaces publics du projet sera assuré par des candélabres (61 unités prévues)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public des lotissements alentours (rue Manakara notamment)
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réseaux AEP et EU seront raccordés à des réseaux existants. Le système de collecte des eaux pluviales en partie publique sera composé de noues et bassins aménagés de différentes largeurs.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se raccorde aux ouvrages EP existants sous la Rue de Paris. La partie Nord du BV de l'opération se rejette sur un réseau existant en amont d'un « affluent » à la Ravine Papaye.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de la production d'eaux usées d'origine domestique en lien avec la construction de logements. Un poste de relevage sera installé au sud du projet pour relever les eaux usées vers le réseau existant sous la rue des Albizias.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : production de déchets inertes (évacuation de déblais liés aux terrassements, déchets de démolition), et de déchets non dangereux (déchets de démolition déchets verts liés aux débroussaillages). En exploitation : déchets ménagers des usagers et habitants. Des mesures de tri, gestion et entretien seront prises.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'intégration paysagère du projet sera favorisée par le choix des matériaux et les aménagements paysagers associés. Une part importante du budget est allouée aux plantations et à l'ambiance végétale. Il est prévu des bassins, des jardins d'agrément et d'ombrage, mail piéton, places ombragées, des plantations riches composées principalement d'essences indigènes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage du sol va être modifié du fait de la création en plus des promenades, places et mail piéton, d'habitats collectifs et individuels (154). Le projet n'aura toutefois pas d'impact sur les activités humaines, la zone projet étant actuellement majoritairement en friche et utilisée comme zone de "transit" par les usagers du collège. Le temple existant est conservé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet s'inscrit dans le prolongement du NPNRU de la commune de Saint Louis intégrant de multiples opérations à vocation diverses : opérations de démolition et réhabilitation résidentielles, nouveaux équipements publics, restructuration/fluidification du réseau routier avec notamment la création d'un ouvrage au-dessus de la ravine Piment, etc.

Les études de MOE sur « Gol Baquet - Secteur Collège » sont plus avancées que les autres opérations du NPNRU (hors réhabilitation) et les différents secteurs ne sont pas juxtaposés. Dans le cas où la présente demande conclurait à l'absence de nécessité d'une étude d'impact, les incidences en phase travaux seraient probablement nulles (réalisation anticipée de l'aménagement de Gol Baquet par rapport aux nouvelles opérations du NPNRU). Une incidence cumulée positive est à prévoir lorsque les opérations du NPNRU seront réalisées (phase exploitation) : qualification du cadre urbain, offre de logements/service, fluidification trafic.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dossier de déclaration loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0).

Dérogation espèce protégée "caméléon" : démarche accélérée. Potentielle dérogation "classique"

La consultation de l'ONF est à prévoir afin d'éclaircir la nécessité ou non d'une dérogation à l'interdiction de défricher. Cette demande semble néanmoins peu probable.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il sera appliqué au cours du chantier des mesures de réduction des effets négatifs sur l'environnement (pollution, matériaux, assainissement, faune/flore...).

La création de noues végétalisées et de bassin de rétention, de temporisation et d'infiltration permettra une collecte, régulation, filtration et rejet qualitative des eaux pluviales.

Des connexions piétonnes et coulées verte permettrons de favoriser les déplacements doux au sein du quartier et des connexions avec les quartiers environnants.

Repérage précis des particularités du site (pentes, qualité du sol, végétation intéressante, points de vue, exposition, zones humides, etc...) dans le but d'en tirer parti lors de la mise en place du projet.

Adaptation du projet au terrain, y compris les voiries, pour limiter les remblais-déblais trop importants et conserver les caractéristiques du site.

Réduction de la taille des voiries en adaptant les emprises aux usages et intégration des circulations douces.

Plusieurs typologies végétales proposant à la fois des espaces à vocation d'agrément et/ou d'ombrage principalement répartis autour du collège et ses accès ; et des espaces à vocation plutôt écologique en corrélation avec les ouvrages hydrauliques et les voiries. Pour cela il a été défini une palette composée d'essences indigènes emblématiques.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voici quelques critères qui peuvent justifier l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale :


- Les sensibilités environnementales (notamment risques naturels et gestion des effluents) sont bien prises en compte dans la conception du projet. Peu d'enjeux écologiques (habitats d'enjeu faible à négligeables).
- Périmètre aménagé uniquement en zone AU et U du PLU de Saint Louis.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Mémoire explicatif du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Notice Environnementale et cadrage réglementaire	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SERY

Prénom ANNE

Qualité du signataire DIRECTRICE GENERALE

À ÉTANG-SALÉ

Fait le 2 2 / 0 2 / 2 0 2 4

DocuSigned by:

 58529F82061F41A...

Signature du (des) demandeur(s)